

Fiche de renseignements du club INSCRIPTION ADULTE



LICENCE LVL 2025/2026

NOM :

PRENOM :

☐ 1ère demande : jamais affilié à la FFBAD

☐ 1ère demande au LVL : licencié dans un autre club (mutation)

Dernier club :

☐ Renouvellement : licencié à Libercourt saison précédente

Date de naissance : Nationalité :

Adresse 1 :

Adresse 2 :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

(NB : Votre licence vous sera transmise à cette adresse mail)

Personnes à prévenir en cas d'urgence :

Nom - Prénom :

Téléphone :

Nom - Prénom :

Téléphone :

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITE :



☐ DANS L'INTÉRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU BADMINTON FRANÇAIS, J'ACCEPTE QUE CES INFORMATIONS PUISSENT ÊTRE UTILISÉES PAR LA FÉDÉRATION À DES FINS D'INFORMATION.

☐ J'ACCEPTE QUE LA FÉDÉRATION TRANSMETTE MES COORDONNÉES À DES TIERS AFIN NOTAMMENT DE RECEVOIR DES OFFRES PRIVILÉGIÉES ET SÉLECTIONNÉES PAR LA FÉDÉRATION.

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et d'opposition à la divulgation des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 et l'article 21 du RGPD)

Pour toute demande, adressez-vous à la FFBaD : cnil@ffbad.org

☐ Je ne souhaite pas que mes résultats sportifs soient accessibles sur les sites dédiés.

DROIT A L'IMAGE :

Lors de manifestations organisées par la FFBaD, une ligue, un comité et/ou un club affilié à la fédération, l'image et la voix du licencié, sont susceptibles d'être captées par tous moyens vidéos dans le cadre des activités de la FFBaD et ce, pendant toute la durée de la saison. Le signataire du présent formulaire autorise la FFBaD à procéder à des captations d'image et de voix et à utiliser et diffuser, pour la promotion du badminton, les images et les voix ainsi captées, sur tous supports de communication quels qu'ils soient. Cette autorisation est consentie pour la promotion de la FFBaD et du badminton à titre gratuit pour une durée de 70 ans et vaut pour le monde entier.

ASSURANCE :

Je soussigné, atteste avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personne couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut m'exposer (art. L321-4 du code du sport). Dans ce cadre, je déclare avoir reçu, pris connaissance et compris les modalités d'assurances présentées dans la notice d'information assurance FFBaD ci-annexée, et de la possibilité de souscrire à l'une des garanties d'assurance Accident Corporel facultatives proposées avec ma licence. Le prix de l'option de base incluse dans ma licence est de 0,35€TTC. Je peux ne pas y adhérer et le signifier par écrit auprès de mon club à l'aide du formulaire de refus mis à ma disposition La souscription d'une option complémentaire A ou B se fait à l'aide du bulletin d'adhésion individuelle téléchargeable depuis le site internet de la FFBaD - rubrique assurance

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés dans ce formulaire d'inscription au Volant Libercourtois (LVL). Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur du LVL, de la charte du joueur, du règlement des installations sportives de la ville de Libercourt (disponible au service des sports) et à les respecter.

Fait le :

Signature du joueur :

FRAIS D'INSCRIPTIONS :

- Adultes : 105 €

Réduction de 10 euros accordée pour deux adultes majeurs (18+) et domiciliés à la même adresse.

DOCUMENTS A REMETTRE :

- La **demande de licence FFBAD 2025-2026 Adulte** dûment remplie et signée
- La **fiche de renseignements du club Adulte** dûment remplie et signée
- La charte du club dûment datée et signée
- Le **questionnaire de santé** et l'attestation. Dans le cas d'une réponse positive, un certificat médical devra être fourni (valable sur la saison en cours)
- Le règlement de la cotisation annuelle :
 - Par virement bancaire (renseignements auprès du bureau)
 - Par chèque bancaire à l'ordre de : Le Volant Libercourtois (Possibilité en 2x)
 - En espèce au comptant

Le club n'accepte pas les bons CAF, chèques vacances, ni autres chèques sport émis par un organisme tiers.

Concernant l'éventuelle participation de votre CSE à l'adhésion à un club sportif, merci de bien vouloir demander un justificatif d'inscription auprès du bureau du LVL.

Selon les conditions de votre CSE, le remboursement du montant attribué devra être établi uniquement à l'ordre du LVL (Le Volant Libercourtois) et le remboursement vous sera restitué.

Le club de Badminton, Le Volant Libercourtois, se réserve le droit de refuser l'adhésion du demandeur, si l'ensemble des conditions décrites ci-dessus n'était pas respectées.

**Seuls les dossiers complets accompagnés
du paiement de l'adhésion seront acceptés**

LA CHARTE DU JOUEUR :

L'engagement de tous, petits et grands de respecter quelques règles simples, évidentes, mais qui méritent d'être rappelées, est la clé d'une vie harmonieuse de notre club et par conséquent de l'éclosion de nos jeunes comme de la satisfaction de plus anciens.

Un bon adhérent se doit de :

- 1) Être licencié au club avant de pouvoir pratiquer librement.
- 2) Avoir une paire de chaussures de sports, en salle, propre et sans aspérité.
- 3) Avoir une tenue correcte.
- 4) Sortir et ranger tout le matériel à l'endroit approprié.
- 5) Veiller à la bonne tenue du matériel et des installations mis à disposition.
- 6) Signaler tout incident concernant les personnes, le matériel ou le bâtiment au responsable des clés.
- 7) Respecter les horaires d'utilisation prévus au calendrier.
- 8) Solliciter les services de police et de secours si cela est rendu nécessaire pendant l'utilisation.
- 9) Veiller à l'état de propreté en quittant les locaux.
- 10) Toujours avoir sur lui sa licence.
- 11) Ne pas monopoliser toute une soirée les terrains, alors que d'autres attendent.
- 12) Maîtriser la consommation et l'utilisation des volants.
- 13) Ne pas inviter des personnes extérieures (parents, amis, etc.) sans en avoir préalablement informé un membre du bureau.
- 14) Respecter la charte du club.
- 15) Être fairplay et courtois. Respecter l'adversaire en refusant d'avoir recours à des moyens illégaux ou à la tricherie, en acceptant ses différences et éventuellement en l'aidant avec humilité et sans fausse modestie à progresser.
- 16) Jouer les matches rencontrés et autres compétitions conformément aux règles définies par la FFBAD et de les appliquer de bonne foi.
- 17) Participer ou de se faire représenter à l'assemblée générale du club. Il fait vivre le LVL.
- 18) Respecter les élus et les entraîneurs bénévoles pour leur investissement et être prêt à mettre à disposition ses idées et un peu de son temps pour l'organisation des manifestations sportives et conviviales et pour la bonne marche du club en général.

Un bon adhérent ne doit pas :

- 19) Transporter le matériel ou le mobilier à l'extérieur.
- 20) Fumer dans la salle.
- 21) Mâcher du chewing-gum.
- 22) Utiliser son téléphone portable sur les terrains et durant les séances d'entraînement sauf en cas de nécessité.
- 23) Jeter des papiers ou détritres en dehors des poubelles.
- 24) Pénétrer avec des liquides sur les aires d'évolution et avec des contenants en verre.
- 25) Consommer des boissons alcoolisées.
- 26) Utiliser des équipements réservés à certaines sections.
- 27) Se suspendre aux matériels (cordes, espaliers, panneaux de basket, but de hand-ball, etc.)
- 28) Fixer un objet quelconque au sol ou au mur.
- 29) Apposer des affiches, notes ou avis en dehors des panneaux réservés à cet effet ou d'afficher des textes qui ne soient pas en rapport avec le sport.
- 30) Pénétrer avec des animaux même tenus en laisse.
- 31) Avoir de comportement violent ou qui susciterait la violence par provocation, que ce soit avec le matériel, avec les autres et également avec lui-même.

RAPPEL :

- 32) Les terrains sont réservés uniquement aux adhérents.
- 33) Que vous jouiez en loisir ou en compétition la licence est obligatoire.
- 34) Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
- 35) Si vous désirez faire connaître votre sport à un ou plusieurs amis, vous devez en informer un membre du bureau.
(1 personne par saison et par adhérent)

LE NON-RESPECT DE CETTE CHARTE ENTRAÎNERA L'EXCLUSION IMMEDIATE DU CLUB SANS AUCUNE POSSIBILITE DE REMBOURSEMENT DE LA COTISATION ANNUELLE POUR LA SAISON EN COURS

Fait le :

Signature du joueur :